



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

## Table des matières :

PREAMBULE .....	2
FONCTIONNEMENT .....	3
I. Les dépenses totales .....	3
1-1. Dépenses de gestion des ordures ménagères résiduelles.....	4
1-1.1. Résultats jusqu'en 2018.....	4
1-1.2. Dépenses de gestion des OMR - Orientations pour 2019 et les années suivantes.....	8
1-2. Les dépenses de traitement de la déchetterie.....	9
1-2.1. Résultats jusqu'en 2018.....	9
1-2.2. Evolution et orientations pour 2019.....	10
1-3. Les charges générales.....	11
1-3.1. Résultats jusqu'en 2018.....	11
1-3.2. Evolution et orientations pour 2019.....	11
1-4. Structure des effectifs et dépenses en personnel.....	12
1-4.1. Structure des effectifs.....	12
1-4.1. Charges de personnel.....	12
II. Les Recettes totales .....	13
III. Analyse de la dette .....	14
INVESTISSEMENTS.....	15
I. Travaux de restructuration du grenouillet .....	15
1-1. Rappel de l'historique.....	15
1-2. Evolution sur 2018.....	15
1-3. Perspectives.....	15
II. Autres investissements .....	15
CONCLUSION GENERALE .....	16

# PREAMBULE

*Le « débat d'orientation budgétaire » (DOB) est imposé par la loi 92-125 du 6 février 1992 (article L2312-1 du CGCT). Il doit se tenir dans la période de deux mois précédant le vote du budget.*

*Le présent document a été établi selon le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Il intègre également les nouvelles dispositions introduites par la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018.*

*Il permet de préparer dans les meilleures conditions le vote du budget en abordant les grandes orientations qui caractériseront ce budget.*

En raison de problèmes techniques dans la collecte 62,37 tonnes d'OMR en provenance de Robion ont été détournées du SIRTOM d'Apt vers le quai de transfert de Grenouillet. Les coûts de traitement associés ont été pris en charge par LMV.

Afin de retranscrire les dépenses réelles du syndicat sans pour autant fausser les ratios par habitant de production d'OMr ni les calculs de coûts associés, il est précisé que :

- L'analyse des coûts et des dépenses de gestion des OMR intègre ce tonnage supplémentaire
- Les ratios de production d'OMR et les coûts par habitant ont été calculés **en faisant une correction** de ce tonnage supplémentaire pour conserver la cohérence des analyses et permettre des comparaisons avec les années précédentes.

# FUNCTIONNEMENT

## I. LES DEPENSES TOTALES

Les dépenses de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement) extraites des comptes administratifs des cinq dernières années sont présentées dans le tableau ci-dessous (le CA 2018 sera soumis à l'approbation du prochain comité syndical).

La ligne « dépenses corrigées » réintègre dans le bon exercice les dépenses dont le paiement a pu être effectué lors d'un autre exercice ou bien écarte certaines dépenses particulières correspondant à des situations exceptionnelles qui sont compensées par des recettes. A noter ainsi cette année une recette significative qui correspond au remboursement partiel du traitement indiciaire d'un agent du Syndicat en arrêt de travail (accident du travail) par l'assurance des risques statutaires.

	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES TOTALES	3 514 842	3 518 343	3 554 377	3 747 641	3 994 371
<b>DEPENSES CORRIGÉES</b>	3 480 868	3 493 355	3 516 048	3 696 541	<b>3 976 880</b>

On constate que les dépenses ont augmentées significativement par rapport à 2017 : + 7,58 %. Cette évolution était cependant prévue au BP 2018 en raison de l'évolution des périmètres des collectivités et de l'augmentation des tonnages résultants à traiter. Le montant total reste cependant inférieur aux estimations du BP 2018 et conduira donc à un CA 2018 excédentaire.

En toute logique, compte tenu de la remarque précédente, le tableau ci-dessous montre une hausse sur le poste de gestion des OMR. A l'inverse on observe une baisse sur les autres dépenses. Nous allons revenir plus en détail sur ces observations et leurs explications.

DETAIL DES DEPENSES	2014	2015	2016	2017	2018	EVOLUTION 2017-2018	
GESTION DES OMR	2 675 905	2 631 570	2 603 029	2 725 044	<b>3 118 467</b>	393 423	14,44 %
AUTRES DEPENSES	804 963	860 252	913 019	971 497	<b>858 413</b>	-113 084	-11,64 %

## 1-1. DEPENSES DE GESTION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

### 1-1.1. RESULTATS JUSQU'EN 2018

Suite à la fermeture de la déchetterie professionnelle, le site n'accueille plus les fermentescibles professionnels : sur 2018 il n'y a donc plus de correction à apporter aux dépenses de gestion des OMR. Afin de permettre des comparaisons avec les années précédentes le format du tableau a cependant été conservé. Il est présenté ci-dessous.

	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES GLOBALES DE GESTION DES OMR INTEGRANT LES FERMENTESCIBLES PROFESSIONNELS	2 675 905	2 631 570	2 603 029	2 725 044	<b>3 118 467</b>
DEPENSES DE GESTION DES OMR	2 673 572	2 629 258	2 599 721	2 723 213	<b>3 118 467</b>

Les dépenses de gestion des OMR montrent une hausse de 14,51 % entre 2017 et 2018.

On rappelle que la gestion des OMR regroupe les opérations de transfert (sauf pour COTELUB), de transport et de traitement.

Le tableau ci-après détaille les dépenses correspondantes.

€ TTC	2014	2015	2016	2017	2018	EVOLUTION 2017-2018	
TRANSFERT	183 015	193 991	196 070	220 144	241 324	21 180	9,62 %
TRANSPORT	258 492	210 654	207 422	212 727	241 464	28 736	13,51 %
TRAITEMENT	2 232 065	2 224 614	2 196 229	2 290 341	2 635 679	345 338	15,08 %
<b>TOTAUX</b>	<b>2 673 572</b>	<b>2 629 258</b>	<b>2 599 721</b>	<b>2 723 213</b>	<b>3 118 467</b>	<b>395 254</b>	<b>14,51 %</b>

En commençant par le poste de dépense principal, c'est-à-dire le traitement, on observe une hausse de 15,08 % qui découle essentiellement de l'augmentation des tonnages (+13,96 %) conjuguée à une légère augmentation du coût de traitement. Il faut rappeler qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 le SIECEUTOM a pris en charge le traitement des OMr de cinq nouvelles communes de LMV (Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines). On observe également une tendance à l'augmentation de la production d'OMr par habitant qui amplifie cette situation.

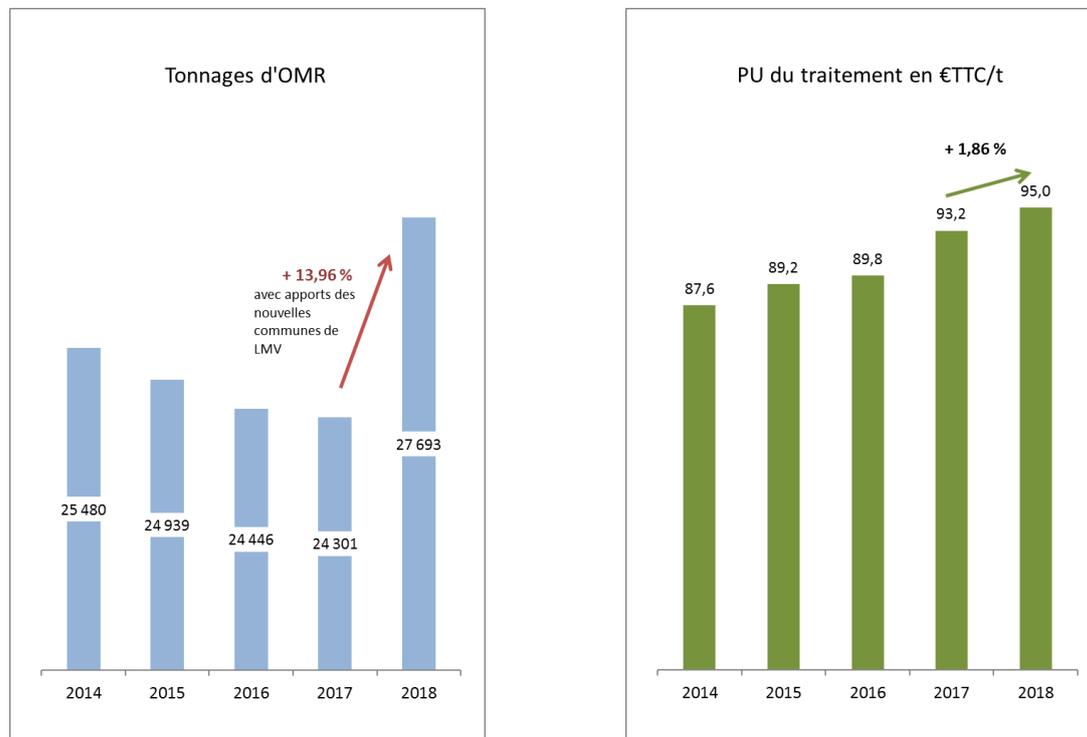
L'augmentation des tonnages transitant par Grenouillet a aussi entraîné l'augmentation des dépenses liées au transport dans les mêmes proportions (+ 13,51 %).

Enfin le transfert sur le site du Grenouillet (qui ne concerne pas COTELUB) s'affiche en hausse de 9,62 % lui aussi en raison de l'augmentation du tonnage : le poste de transfert des OMr strictement lié au marché en cours avec le prestataire a augmenté en conformité avec le tonnage.

Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution des paramètres impactant les dépenses de traitement des OMR.

On observe que le prix unitaire de traitement poursuit sa hausse mais de façon limitée (+1,86%).

Le tonnage total ayant transité par Grenouillet est en forte augmentation en raison en particulier des apports des nouvelles communes de LMV à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 (Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines) : +13,96 %.



### **Production moyenne d'OMR/habitant : (population retenue pour le calcul : pop. ajustée)**

Les ratios habituels de production d'OMR et de coût ramené à l'habitant sont présentés par les tableaux ci-après pour un habitant moyen du syndicat. Correction faite des apports de Robion, on observe que la production par habitant **repart à la hausse**.

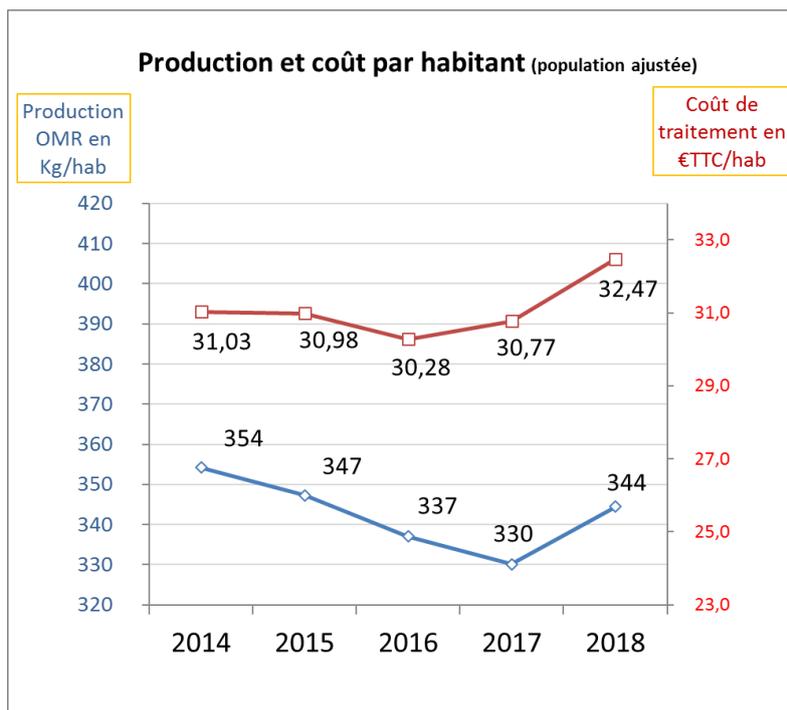
OMR	2014	2015	2016	2017	2018
PROD. KG/HAB.	354	347	337	330	344

### **Coût moyen du traitement par habitant :**

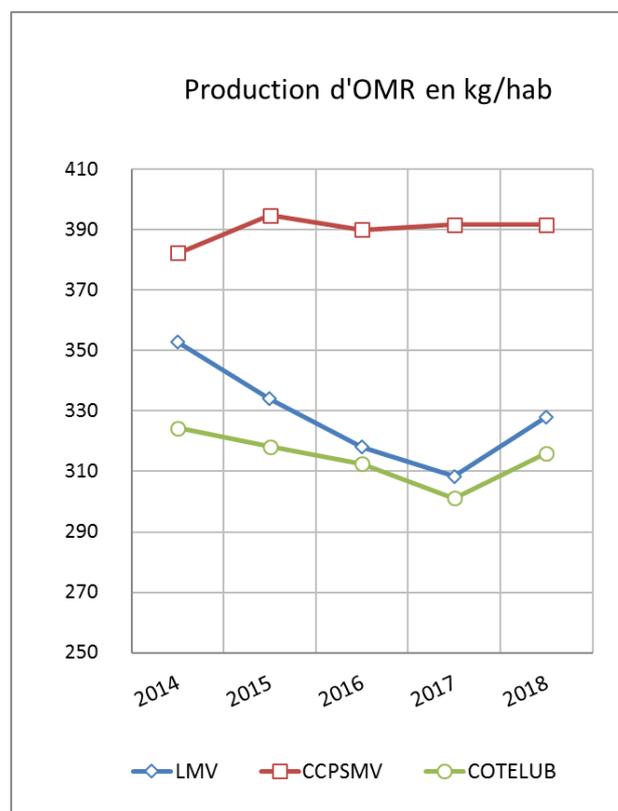
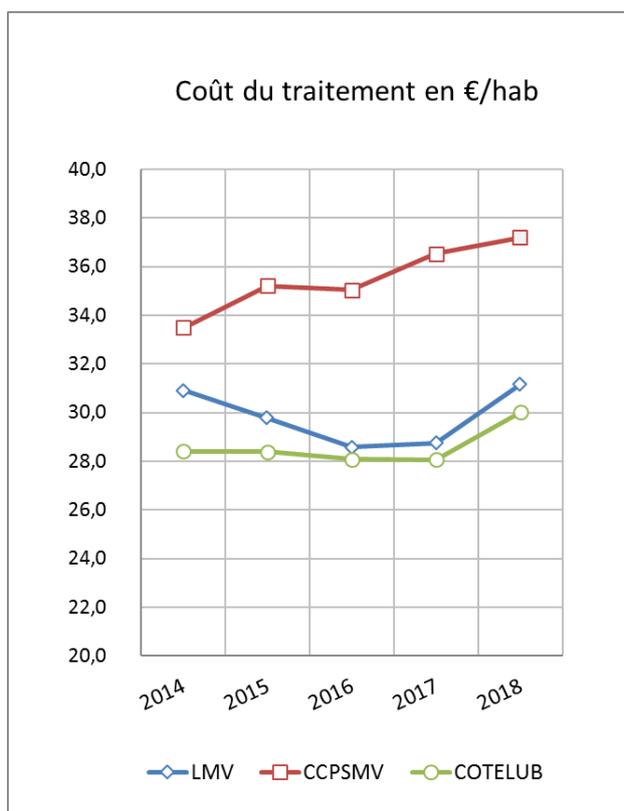
Correction faite des apports de Robion, on observe donc logiquement une hausse du coût par habitant.

Traitement	2014	2015	2016	2017	2018
€TTC/HAB.	31,03	30,98	30,28	30,77	32,5

Ces résultats sont regroupés sur le graphique ci-dessous qui illustre l'interdépendance de ces ratios.



Les ratios relatifs aux communautés adhérentes sont portés sur les graphiques qui suivent.



**Ventilation des dépenses de gestion des OMR pour les communautés adhérentes selon les clés des statuts (mutualisation des coûts de transport)**

**LMV**

€ TTC	2014	2015	2016	2017	2018
TRANSFERT	115 938	122 891	124 208	136 836	<b>159 033</b>
TRANSPORT	124 182	101 200	99 648	98 873	<b>122 264</b>
TRAITEMENT	1 036 318	992 610	963 469	1 009 905	<b>1 293 381</b>
TOTAUX	1 276 438	1 216 701	1 187 325	1 245 615	<b>1 574 678</b>
TONNAGES	11 830	11 128	10 724	10 833*	<b>13 619 *</b>

\* Yc Robion

**CCPSMV**

€ TTC	2014	2015	2016	2017	2018
TRANSFERT	67 077	71 100	71 862	83 308	<b>82 291</b>
TRANSPORT	71 847	58 551	57 652	60 196	<b>63 265</b>
TRAITEMENT	690 915	720 631	719 156	760 135	<b>783 385</b>
TOTAUX	829 839	850 281	848 671	903 639	<b>928 940</b>
TONNAGES	7 887	8 079	8 005	8 154	<b>8 249</b>

**COTELUB**

€ TTC	2014	2015	2016	2017	2018
TRANSFERT					
TRANSPORT	62 462	50 903	50 122	53 658	<b>55 935</b>
TRAITEMENT	504 883	511 374	513 604	520 301	<b>558 913</b>
TOTAUX	567 296	562 276	563 726	573 959	<b>614 849</b>
TONNAGES	5 763	5 733	5 717	5 581	<b>5 886</b>

## 1-1.2 DEPENSES DE GESTION DES OMR - ORIENTATIONS POUR 2019 ET LES ANNEES SUIVANTES

Les dépenses de gestion des OMR en 2019 sont à estimer dans un contexte financier dont les principaux paramètres sont présentés ci-dessous :

- Le marché de transfert sera arrêté en milieu d'année 2019 suite à la mise en service des nouvelles installations. Il en résulte des économies importantes en matière de coûts d'exploitation du site du Grenouillet grâce au nouveau mode de fonctionnement retenu.
- Les marchés de transport et de traitement arrivent à échéance fin juin 2019 et devront faire l'objet d'une nouvelle consultation. Une hausse très significative du prix du traitement (de l'ordre de + 40 %) est attendue suite aux évolutions du marché à l'échelle du département du Vaucluse et aux conséquences du nouvel avenant signé entre le SIDOMRA et Suez qui impacte les tarifs applicables aux collectivités extérieures au SIDOMRA.
- Le taux de TVA qui est de 10% devrait rester à ce niveau,
- Le taux de TGAP sur l'incinération n'a pas évolué en 2019 mais on peut craindre de nouvelles hausses à compter de 2021

A noter qu'à compter du 1er juillet 2019 le transport et le traitement des OMR des communes de Cadenet et de Cucuron qui ont rejoint COTELUB seront pris en charge par le SIECEUTOM. Cela représentera un tonnage supplémentaire de l'ordre de 1 200 tonnes.

Pour 2019 les dépenses seront donc fortement à la hausse. La tendance à l'augmentation de la production d'OMr par habitant risque d'aggraver encore cette situation si des mesures ne sont pas prises.

Pour la préparation du BP 2019 on prendra donc en compte les évolutions de tonnages suivantes :

- Sur le territoire de LMV : Pour les nouvelles communes un tonnage en OMr et en CS correspondant à une année pleine (seulement 10 mois en 2018)
- Sur le territoire de COTELUB : Pour les nouvelles communes un tonnage d'une demi année soit environ 1 200 tonnes
- Sur l'ensemble du territoire : une évolution de la production d'OMR à la hausse pour chaque communauté s'inscrivant dans le prolongement de la tendance 2017/2018, en intégrant les singularités et majorée de 1%,

## 1-2. LES DEPENSES DE TRAITEMENT DE LA DECHETTERIE

### 1-2.1. RESULTATS JUSQU'EN 2018

Le fonctionnement de cette partie de l'installation a évolué de façon importante sur 2018 en raison du démarrage des travaux :

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier les déchets issus de l'activité des entreprises privées du secteur de Cavaillon n'ont plus été acceptés conformément aux délibérations prises en vue de la réhabilitation du site de Grenouillet,
- Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018 seuls les déchets de balayage de la ville de Cavaillon ont continué à transiter par la déchetterie mais leurs coûts de transport et de traitement ont été directement pris en charge par LMV. Les déchets verts, bois, ferrailles et autres DIB (déchets industriels banals) des collectivités n'ont plus été admis sur site et donc plus pris en charge par le SIECEUTOM
- A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et suite au démarrage effectif des travaux sur la zone déchetterie, seuls les emballages ménagers et cartons de LMV et CCPSMV ont été acceptés en déchetterie.

A noter également sur le deuxième semestre le basculement de l'activité déchetterie sur les nouveaux quais « provisoires » construits pour assurer la continuité de service. Cela a conduit à l'arrêt du compactage de la collecte sélective.

Les dépenses relatives à l'exploitation de cette installation, le conditionnement, le transport et le traitement des déchets réceptionnés ont donc été directement impactées par ces évolutions. Elles sont regroupées dans le tableau suivant :

Année	2015	2016	2017	2018
Dép. totales	651 297	669 495	754 779	<b>653 466</b>

Ventilation des dépenses	2015	2016	2017	2018
Ensemble des prestations déléguées à des sociétés privées + amortissement	561 191	582 668	657 387	<b>564 087</b>
Salaires et charges	79 165*	77 766*	87 048*	<b>81 717*</b>
Entretien-réparations	10 941	9 061	10 344	<b>7 662</b>

Tonnages entrants	3 145	3 023	3 304	<b>2 109**</b>
PU moyen € TTC/t	207	221	228	<b>310**</b>

\* Il a été déduit le remboursement du traitement indiciaire de l'agent du Syndicat en arrêt de travail (accident du travail) par l'assurance des risques statutaires. Le Syndicat a dû remplacer cet agent titulaire par un agent contractuel.

\*\* non comparable aux années précédentes – évolution du fonctionnement du site.

On observe une baisse significative des tonnages qui résulte de l'évolution du site dans le cadre des travaux (fermeture de la déchetterie aux professionnels et restriction des déchets des collectivités admis). Elle est couplée logiquement et dans les mêmes proportions à une baisse des dépenses totales de l'ordre de -13,4 % résultant principalement d'une baisse des prestations déléguées à des sociétés privées (-14,2 %).

Dans la nouvelle configuration du site, les dépenses principales sont liées aux coûts de tri/traitement et de transport des emballages ménagers.

Au final cela se traduit par une dépense à la tonne qui passe en moyenne globale à 310 € TTC/t.

Pour ce qui est de la déchetterie, les apports des déchets traités dans la nouvelle configuration sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Apports en tonnes	2017	2018	Evolution
CARTONS	180	193	+7,4 %
EMB MEN LMV	1240	1 429	+ 15,2 %
EMB MEN CCPSMV	450	487	+ 8,3 %
<b>Totaux</b>	<b>1 870</b>	<b>2 109</b>	<b>+ 12,8 %</b>

On constate que l'ensemble des apports augmente de 12,8% avec en particulier une augmentation des apports en emballages ménagers sur LMV en raison de la modification du périmètre. Sans modification de territoire CCPSMV montre également une bonne progression.

## 1-2.2. EVOLUTION ET ORIENTATIONS POUR 2019

L'année 2019 sera marquée par la mise en service des nouvelles installations qui devrait se faire de façon totalement opérationnelle sur le deuxième semestre 2019.

Il en résultera une remise en service des compacteurs et donc une optimisation des coûts de transport de la collecte sélective dont l'impact financier sera surtout significatif en 2020.

En parallèle les quais « provisoires » actuellement utilisés seront mis à disposition de LMV.

Les déchets de balayages de la ville de Cavaillon pourront ainsi à nouveau être réceptionnés sur le site dans une benne à décantation mise à disposition par la ville. Les deux autres quais restants seront à priori affectés à la réception du bois, des encombrants et de DIB.

L'ensemble des coûts de transport et de traitement de ces déchets seront entièrement pris en charge par LMV.

A l'échelle de la déchetterie, nous prévoyons la poursuite de l'augmentation des apports de collecte sélective pour les deux communautés concernées LMV et CCPSMV, ce qui va se traduire par une augmentation des dépenses de tri et de transport associées.

Sur ces bases le BP 2019 tablera sur une hausse des dépenses globales par rapport à 2018.

## 1-3. LES CHARGES GENERALES

### 1-3.1. RESULTATS JUSQU'EN 2018

La décomposition des charges générales est présentée dans le tableau suivant :

	2015	2016	2017	2018
CHAPITRE 011: CHARGES A CARACTERE GENERAL	48 759	49 777	45 977	<b>48 760</b>
CHAPITRE 012: CHARGES DE PERSONNEL (ADMINISTRATIF)	133 220	145 379	139 464	<b>133 284</b>
CHAPITRE 65: AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (ELUS)	9 183	13 141	14 618	<b>11 587</b>
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES (INTERETS EMPRUNTS)	1 689	1 126	537	<b>39</b>
CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (AMORTISSEMENT)	18 602	34 102	15 770	<b>11 277</b>
AUTRES	0	0	352	<b>0</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>211 452</b>	<b>243 524</b>	<b>216 718</b>	<b>204 947</b>

RAPPEL DEPENSES TOTALES	3 491 823	3 516 048	3 696 541	<b>3 976 880</b>
RATIO CHARGES GENERALES/DEPENSES TOTALES	6,1%	6,9%	5,9%	<b>5,2 %</b>

Le montant total des charges générales baisse d'environ 12 K€ ce qui représente un peu plus de 5 % tandis que le ratio sur les dépenses totales continu de baisser à 5,2 %.

On constate une baisse des charges de personnel (-4,4%) ainsi qu'une baisse des amortissements des études (chapitre 042)

### 1-3.2. EVOLUTION ET ORIENTATIONS POUR 2019

Pour 2019 les charges devraient avoir tendance à augmenter en particulier en raison du début de remboursement des intérêts d'emprunt au prorata des fonds mobilisés (15 K€ environ)

Les amortissements des nouveaux équipements ne débuteront qu'en 2020.

## 1-4. STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DEPENSES EN PERSONNEL

### 1-4.1. STRUCTURE DES EFFECTIFS

Le tableau ci-dessous résume la structure des effectifs du syndicat

	2018	PROSPECTIVE 2019
FONCTIONNAIRES TITULAIRES	3	4
AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTE PERMANENT	1	1
AUTRES AGENTS NON TITULAIRES	1	1
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>6</b>

L'année 2018 a été marquée par le recours à un agent contractuel en raison de la poursuite de l'arrêt maladie de l'agent titulaire en accident de travail.

Pour 2019 il est envisagé le renforcement de l'équipe par un agent qui serait mutualisé pour 50% avec LMV (gestion des quais mis à disposition)

Le tableau ci-dessous présente la répartition par filière pour 2018 :

FILIERE PROFESSIONNELLE	FONCTIONNAIRES	AGENTS NON TITULAIRES PERMANENTS	AUTRES AGENTS NON TITULAIRES
FILIERE ADMINISTRATIVE	1	1	
FILIERE TECHNIQUE	2	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

### 1-4.1. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges en personnel pour l'année 2018 et la prospective pour 2019 sont présentées dans le tableau ci-dessous

	2018	PROSPECTIVE 2019
TRAITEMENT INDICIAIRE + INDEMNITE COMPENSATRICE HAUSSE CSG	120 097	130 000
SFT	913	1 000
REGIME INDEMNITAIRE	29 182	35 000
BONIFICATION INDICIAIRE	1 125	1 600
AVANTAGES EN NATURE		
<b>TOTAL</b>	<b>151 317</b>	<b>167 600</b>

A ces charges se rajoutent les charges sociales, les coûts de formation, la médecine préventive, l'assurance du personnel, la protection sociale, etc.

Le temps de travail est de 1 607 h. Cette durée a été fixée par délibération n°14-14 du 07/03/2014 et modifiée par la délibération n°15-20 du 13/11/2015.

En 2018, soixante-dix heures supplémentaires ont été effectuées pour un coût de 1 576 €.

## II. LES RECETTES TOTALES

Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à 4 021 950 €. Elles sont en hausse de plus de 360 000 €, soit +10 %, par rapport à 2017. Elles intègrent des remboursements et pénalités diverses (pénalités sur marché de transport, remboursement d'une partie de la TGAP...)

Les recettes principales sont regroupées dans le tableau ci-dessous. On constate que ce sont les participations des communautés adhérentes qui représentent la plus forte part, soit plus de 95%.

Il est évident que ce sont les dépenses relatives à la gestion des OMR qui ont le plus d'impact sur le calcul des montants des participations.

Comptes administratifs	2015	2016	2017	2018
Chap. 70 - Prod. de services et vtes div.	63 200	63 935	67 753	42 051
Chap. 74 - Participations	3 534 342	3 668 287	3 535 206	3 815 000
Chap. 74 - Participations pour rbst dette	1 827	1 270	688	117
Chap. 75 - Autres produits	47 378			
Chap. 76 - Produits financiers	55	31	43	52
Chap. 77 - Pénalités + rbst TLE	20 076	57 546	26 984	144 720
Chap. 013 - Atténuations de charges	23 328	32 783	31 247	20 010
<b>Totaux</b>	<b>3 690 207</b>	<b>3 823 852</b>	<b>3 661 922</b>	<b>4 021 950</b>

Il est rappelé que les participations des communautés sont établies au moment du vote du BP pour équilibrer les dépenses prévisionnelles et que ces participations sont réajustées en fonction des dépenses réelles de l'exercice précédent.

En dehors des participations et compte tenu de la fermeture de la déchetterie aux professionnels, il n'y a plus de recette pour le traitement des déchets des entreprises mais il n'y a bien évidemment plus les dépenses correspondantes non plus (voir chapitre « Dépenses de traitement déchetterie »).

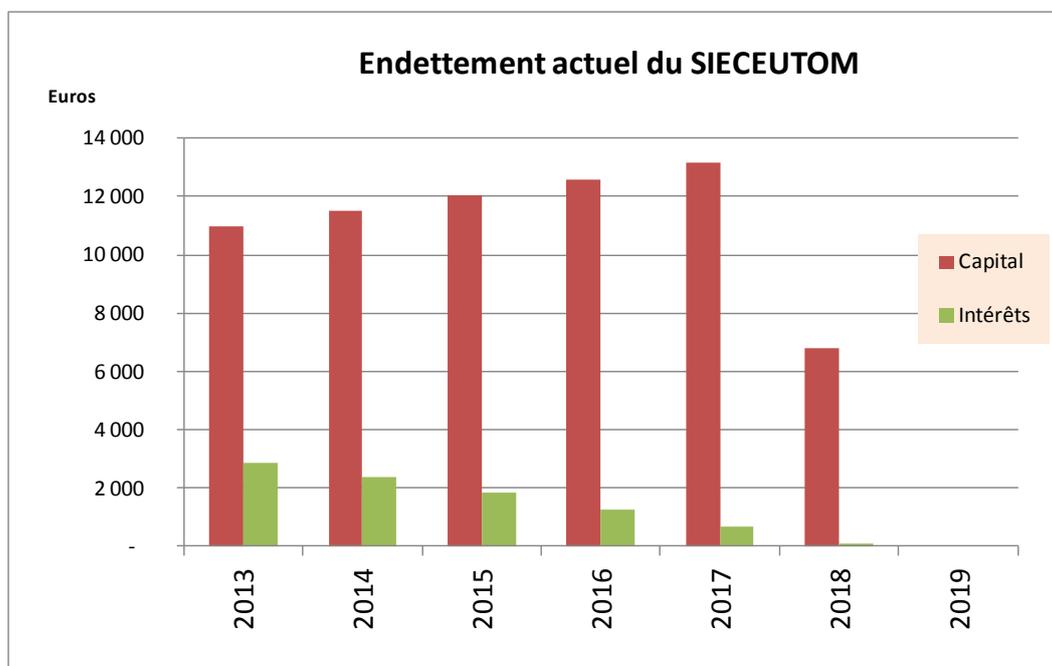
Pour information, le tableau ci-dessous rappelle le détail des participations 2018 des collectivités adhérentes.

	2014	2015	2016	2017	2018
LMV	1 772 189	1 898 342	1 873 702	1 803 808	2 108 768
CCPSMV	1 058 400	1 034 000	1 124 955	1 085 711	1 101 700
COTELUB	681 286	602 000	669 630	645 687	604 532
<b>Totaux</b>	<b>3 511 875</b>	<b>3 534 342</b>	<b>3 668 288</b>	<b>3 535 206</b>	<b>3 815 000</b>

### III. ANALYSE DE LA DETTE

Le graphique ci-après présente le détail de la dette et de son évolution entre 2013 et 2019.

L'année 2018 marque la fin du remboursement de l'emprunt » de 150 000 € souscrit en 2003 d'une durée de 15 ans (taux fixe de 4,55%) pour la réalisation de la déchetterie de Villevieille (Isle sur la Sorgue).



Les remboursements du nouvel emprunt contracté pour les travaux de rénovation du quai de transfert du Grenouillet vont débuter sur 2019 mais pour une faible part des 2 350 K€ empruntés (mobilisation progressive des fonds selon avancement du chantier et remboursement annuel des premiers fonds mobilisés). En tout état de cause le montant remboursé (intérêts + capital) restera très inférieur aux économies faites sur les coûts d'exploitation.

# INVESTISSEMENTS

## I. TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU GRENOUILLET

---

### 1-1. RAPPEL DE L'HISTORIQUE

L'année 2017 a été consacrée à la réalisation des études de détail, aux études complémentaires (géotechnique, topographiques...), à l'obtention des autorisations administratives et du permis de construire ainsi qu'au lancement des consultations de travaux.

Conformément à la délibération prise lors du comité du 13 décembre, une demande d'emprunt à taux fixe pour un montant de 2 350 000 € correspondant à l'estimation du montant HT des travaux à l'issue du PRO a été effectuée et inscrite au budget 2018.

### 1-2. EVOLUTION SUR 2018

Les marchés de travaux ont été attribués après négociation au cours du premier trimestre 2018 avec un démarrage de chantier qui a eu lieu au deuxième trimestre 2018.

Le chantier a débuté par la construction des « quais provisoires » en vue d'assurer la continuité de service et s'est poursuivi par la démolition de la partie déchetterie. Sur le dernier trimestre 2018 ont commencé à être coulés les voiles béton des nouveaux bâtiments

Quelques missions d'assistance ou d'expertise technique ont été lancées en parallèle en vue de l'accompagnement du suivi des travaux : mission de coordination SPS, assistance technique pour des opérations de contrôle...

Sur un plan financier, le mode de remboursement des fonds mobilisés en 2018 étant de type annuel : il n'y a donc eu aucun remboursement d'emprunt sur l'année 2018.

### 1-3. PERSPECTIVES

La mise en service des nouvelles installations doit débuter en fin du premier semestre 2019 pour être pleinement opérationnelles au cours du deuxième semestre 2019.

Sur un plan budgétaire le remboursement des fonds mobilisés en 2018 débutera mais il ne portera que sur une faible part de l'emprunt (remboursement de 80 500 € environ en capital + intérêt qui seront répartis au prorata de la population entre les différentes collectivités en conformité avec les statuts.). Il n'impactera donc que faiblement le budget 2019 qui bénéficiera par ailleurs d'une réduction significative des dépenses liées à l'exploitation du site (arrêt des prestations de Véolia sur le deuxième semestre)

Parmi les autres investissements ou dépenses liées au projet à noter :

- Les coûts notariés pour les transferts de propriété de parcelles nécessaires à la mise en œuvre du projet,
- Divers équipements de sécurité des quais et d'équipement des bureaux,
- Des ajustements des marchés en cours liés à des évolutions ou optimisation du projet

L'ensemble de ces investissements restent dans l'enveloppe globale de 2 350 000 € HT votée en 2017

## II. AUTRES INVESTISSEMENTS

---

Pour 2019 il n'est pas prévu d'autres investissements significatifs.

# CONCLUSION GENERALE

## Dépenses de fonctionnement

Le poste principal de dépenses de fonctionnement est celui lié à la gestion des OMR. Il a augmenté de l'ordre de 14,51 % en 2018 en raison principalement d'une augmentation des tonnages pris en charge par le SIECEUTOM (+13,96 %). Il faut rappeler qu'à compter du 1er mars 2018 le SIECEUTOM a pris en charge le traitement des OMR de cinq nouvelles communes de LMV (Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines). A cela s'est ajoutée une tendance globale de reprise à la hausse de la production d'OMR par habitant (+1 à + 5% selon les collectivités).

On observe une baisse significative des dépenses liées à la déchetterie de l'ordre de -13,4 % en rapport direct avec la baisse des tonnages reçus qui résulte de l'évolution du site dans le cadre des travaux (fermeture de la déchetterie aux professionnels et restriction des déchets admis).

**Au final et malgré une nouvelle baisse des charges générales de l'ordre de 5 %, on observe donc sur 2018 une augmentation des dépenses totales de l'ordre de +7,58%.**

Sachant que les dépenses dépendent principalement de la production de déchets et des prix unitaires des marchés, les perspectives pour 2019 sont les suivantes :

- Concernant la production des ordures ménagères sur le périmètre actuel, il est bien difficile de prévoir une tendance compte tenu du retour à la hausse observé en 2018. En tout état de cause les évolutions de périmètre des collectivités qui vont se poursuivre sur 2019 conduiront à une augmentation très significative des tonnages à transporter et à traiter :
  - LMV : prise en charge des OMR des nouvelles communes sur 12 mois en 2019 au lieu de 10 mois en 2018
  - COTELUB : à compter du 1er juillet 2019 le transport et le traitement des OMR des communes de Cadenet et de Cucuron qui ont rejoint COTELUB seront pris en charge par le SIECEUTOM. Cela représentera un tonnage supplémentaire de l'ordre de 1 200 tonnes.
- Les marchés de transport et de traitement arrivent à échéance fin juin 2019 et devront faire l'objet d'une nouvelle consultation. Une hausse très significative du prix du traitement (de l'ordre de + 40 %) est attendue suite aux évolutions du marché à l'échelle du département du Vaucluse et aux conséquences du nouvel avenant signé entre le SIDOMRA et Suez qui impacte les tarifs applicables aux collectivités extérieures au SIDOMRA.
- Pour ce qui est de la collecte sélective, il faut considérer une poursuite de l'augmentation des tonnages de l'ordre de 5 à 8 % selon les produits qui entrainera à la hausse les dépenses associées.

A noter que la mise en service des nouvelles installations en 2019 permettra l'arrêt du marché de transfert. Il en résultera des économies importantes en matière de coûts d'exploitation du site du Grenouillet grâce au nouveau mode de fonctionnement retenu.

## Dépenses d'investissement

Les investissements les plus importants sont liés au lancement des travaux de restructuration du site qui ont débuté au deuxième trimestre 2018 et vont se poursuivre au cours de l'année 2019.

Leur financement est assuré par le biais d'un emprunt d'un montant de 2 350 000 €. Le mode de remboursement a permis de ne pas impacter le budget 2018. Les premiers remboursements débiteront en 2019 mais seront plus que compensés par les économies faites en matière de coûts d'exploitation (arrêt du marché Véolia sur les 6 derniers mois de 2019).

-OO-